

Tarification pour l'année 2017-2018

A) Fréquentation régulière :

Précolaire 4 ans (temps partiel) 117,50 \$

Précolaire 5 ans et primaire 235 \$

B) Fréquentation occasionnelle 4 \$

C) Élèves du secondaire 35 \$

D) Limite maximale par élève (réf. 4.3) 360 \$

Tarification adoptée par le conseil des commissaires le 29 mars 2016.